



PV PAR SECRÉTAIRE DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 NOVEMBRE 2022 À 18H00

PRÉSENTS

Mylène ROBERT, Gérard LECLERC, Elisabeth DEBS, Sylvie MORGAN, Pascal PALISSIER, Suzanne GARDEY, Emmanuel LORIAUD, Sophie BROSSARD, Sébastien GRAUFEL, Sandrine BOTELLE.

ABSENTS EXCUSÉS AVEC PROCURATION:

Élodie BLONDEL à Sylvie MORGAN, Frédéric DEVEDEIX à Emmanuel LORIAUD.

ABSENTS

Claude RAYMOND, Dimitri HÉRAUD, Amélie REMY.

Elisabeth DEBS est élue comme secrétaire de séance.

Madame le Maire déclare la séance ouverte à 18H00.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du PV du CM du 13 octobre 2022.
Il est constaté une erreur d'impression du PV. En effet il manque une page. Le PV sera donc réimprimé et renvoyé aux élus.
- Décisions modificatives budgétaires (ajustement de lignes budgétaires).
Au niveau des recettes on transfère des chapitres 13, 70, 73 vers les chapitres 11, 12, 65 pour les renflouer.
Le plus gros montant concerne le personnel titulaire (104 000€) dû aux trois augmentations réglementaires.
Approuvé à l'unanimité.
Au niveau investissement Sylvie Morgan demande une imprimante laser pour l'école maternelle. Après discussion cela a été approuvé à l'unanimité.
- Amortissement vente Remy / Bonneau (maison des pèlerins).
À la demande de la trésorerie il est proposé de procéder à la décision d'amortir le bien inscrit au compte 21-318 vente Remy/Bonneau pour un montant de 105 000€.
Approuvé à l'unanimité.
- Amortissement pour les biens de faible valeur.
À la demande de la trésorerie les bons de faible valeur (inférieurs ou égal à 1500€) totalement amortis avant le 1er janvier 2022 dont l'entrée dans l'inventaire est antérieure au 1er janvier 2021 doivent sortir de la ligne.
Approuvé à l'unanimité.